DIX ANS APRÈS L'OUVERTURE DU FOYER ARMÉNIEN DE BEGNINS

par

A. KRAFFT-BONNARD

Extrait du SEMEUR VAUDOIS,
numéros du 12 et 19 septembre 1931

LAUSANNE
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.
Av. de la Gare, 23

2116.

Dix ans après l'ouverture du Foyer arménien de Begnins.

Le 13 juillet 1921, le *Foyer arménien à Begnins* ouvrait ses portes à une cinquantaine de réfugiés arméniens exilés dans notre pays, rescapés des massacres et des persécutions de Turquie et de Russie, tous ruinés et tous dans le deuil.

Les secourir individuellement devenait chose impossible. Il fallait une organisation pour concentrer les efforts, pour économiser les ressources, pour faciliter les appels au public.

Comme aucune œuvre existante ne voulait assumer la responsabilité d'une telle entreprise, un comité spécial se forma sous le nom de *Société immobilière du Foyer arménien en Suisse.* Au début, cette Société ne possédait pas un sou. Elle acheta néanmoins un important immeuble à Begnins, qu'elle hypothéqua jusqu'à la dernière tuile. Begnins devint alors un centre de

2116.

ralliement, le refuge de ces désespérés, victimes des abominations turques et bolchévistes. Dans cette maison de l'hospitalier village vaudois, il y avait des vieillards, des adultes, hommes et femmes, des jeunes gens, et même des enfants en bas âge. Begnins peu à peu devenait le symbole de l'hospitalité suisse dans ces tristes années durant lesquelles se sont accumulées tant de souffrances et de misères.

L'ancienne œuvre suisse de secours aux Arméniens, fondée en 1896, soutenait encore alors l'orphelinat de Sivas en Turquie, qui, du fait de la victoire du kémalisme, avait dû se réfugier tout d'abord à Samsoun, puis à Constantinople. L'œuvre suisse se repliait peu à peu et se rapprochait de l'Europe.

En février 1922, le *Comité central de Genève* décidait de développer le foyer suisse à Constantinople ; mais en automne déjà, après les terribles évènements de 1922, après l'incendie de Smyrne et l'expulsion des chrétiens grecs et arméniens de la Turquie, cet orphelinat, comme toutes les autres institutions du même genre, dut s'enfuir. Begnins devint alors de nouveau un refuge providentiel.

La petite société, créée l'année précédente rendait à l'œuvre suisse le service de lui offrir son foyer. Mieux que cela, elle

faisait l'acquisition d'un nouvel immeuble. Le 1er décembre 1922, date mémorable, l'œuvre suisse de Turquie s'installait dans le paisible village vaudois.

Naturellement il fallut pourvoir à l'hospitalisation de tous les réfugiés qui devaient quitter Begnins pour laisser la place à l'orphelinat de Constantinople. C'est alors que s'ouvrit très rapidement, à Genève, le Foyer de Champel, aujourd'hui transféré au chemin du Velours.

Peu à peu, les adultes purent reconquérir, non sans tourments et sans difficultés, une vie indépendante du foyer ; de telle sorte que, progressivement, l'institution devint ce qu'elle est aujourd'hui : à Begnins, l'école arménienne pour les petits : à Genève, le foyer arménien pour les plus grands, qui, dès l'âge de 15 ans, suivent les écoles publiques.

L'installation à Begnins a été complétée encore, en 1924, par l'acquisition du bel immeuble de l'ancien Asile pour jeunes filles.

Pendant ces dix années, le foyer de Begnins a donné l'abri à 242 personnes : 46 femmes, 33 hommes et 163 enfants. La Société immobilière du foyer arménien en Suisse a pu acquérir des terrains pour des cultures maraîchères, et, comme il lui a été possible de rembourser toutes ses hypothèques, elle est franche de toute dette.

C'est grâce au crédit qu'elle donne à toute l'œuvre poursuivie par le Comité de Genève pour l'Arménie et grâce au secours si précieux du Conseil fédéral suisse, qui a consenti un prêt de cent mille francs à trois pour cent, que l'immeuble de Genève a pu être acheté.

Une cinquantaine des anciens élèves du Foyer sont déjà indépendants, dispersés dans une dizaine de pays différents. Plusieurs ont pu prendre à leur charge tel ou tel de leurs parents. Bien des faits intéressants et encourageants pourraient être cités pour montrer que cette œuvre de secours a rendu de réels services. Aussi est-ce avec un sentiment de profonde reconnaissance que nous pensons à tous ceux qui ont compris l'urgence et l'importance de cet effort et qui l'ont soutenu de leurs dons comme de leur sympathie fidèle. C'est à eux que nous disons du fond de notre cœur le merci le plus chaleureux. Nous remercions également nos autorités fédérales et cantonales, villageoise et urbaine, auxquelles il faut avoir sans cesse recours. Elles ont bien voulu reconnaître l'utilité de cette œuvre qui cherche à améliorer la situation si pénible, si constamment tourmentée de ceux qui doivent vivre en exilés, sans espoir de retour dans leur patrie devenue inexistante, sans papiers réguliers, sans passeports,

sans aucun appui gouvernemental ou consulaire.

Ces deux foyers ne représentent qu'un secours bien modeste et bien insuffisant, symbolisant ainsi, dans leur faiblesse même, l'atroce tragédie arménienne, qui reste la honte de notre Europe et des Etats-Unis, honte consacrée par le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Mais ils montrent aussi avec évidence, par une expérience quotidienne, que ce n'est pas en vain qu'on met sa confiance en Celui qui est le soutien des veuves et le père des orphelins. Comment pourrait-on, en effet, expliquer autrement le maintien de cette œuvre au travers de tant de difficultés, d'obscurités et de tourments ? Aussi est-ce avec une joie profonde, source de courage et de confiance, que nous allons de l'avant : Dieu a été avec nous jusqu'ici, Il est fidèle. Qu'à notre tour nous sachions demeurer fermes et inébranlables.

Les fondateurs de l'œuvre suisse de secours aux Arméniens ont poursuivi dès le début, il y a trente-cinq ans, *trois buts* à la fois :

I. *Ils ont protesté* contre la barbarie commise par le gouvernement de Constantinople, qui massacrait par centaines de mille les Arméniens, et contre la lâcheté des puissances qui laissaient faire et qui, par leur

fatale faiblesse comme aussi par leur politique intéressée, devenaient les complices de ces boucheries humaines.

II. *Ils ont donné abri* à des réfugiés venus dans notre pays pour y chercher un asile protecteur. Déjà en 1896 on s'était préoccupé d'élever des orphelins en Suisse. Ce fut la tâche de la Société d'immigration et de patronage d'orphelins arméniens, dont le siège était déjà à Begnins.

III. *Ils ont poursuivi une œuvre d'éducation* d'enfants en Turquie : environ deux mille furent instruits et élevés par les comités suisses dans divers orphelinats d'Asie Mineure, notamment dans celui de Sivas dont les derniers enfants émigrèrent en 1922 à Begnins. De ces deux mille enfants, plus de dix-huit cents, devenus adultes, ont péri pendant la guerre, pendant les massacres et les déportations. Chacun peut penser le soulagement éprouvé, en 1922, lorsqu'on eut la certitude que cette ancienne œuvre d'éducation d'enfants pourrait désormais se poursuivre en paix, dans la liberté et sous la protection de notre gouvernement suisse.

Ces trois raisons d'être, qui ont provoqué les magnifiques mouvements de sympathie de 1896 dans nos divers cantons suisses, ces trois mobiles sacrés : *protester, abriter, aider l'enfant,* subsistent encore aujourd'hui avec

autant de force qu'en 1896. Bien plus, ils sont d'autant plus impérieux qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'une fraction de la nation arménienne frappée par un Abdul Hamid, mais de la nation tout entière dont la moitié a été détruite et dont l'autre moitié a été expulsée de la vieille terre ancestrale qu'elle habitait déjà bien des siècles avant l'arrivée des Turcs.

I. Aujourd'hui encore *nous devons protester* contre l'attitude du gouvernement turc, qui, non seulement ne reconnaît pas l'iniquité des gouvernements précédents et ne les désavoue pas, mais qui encore dénie à l'Arménien le droit de rentrer dans son pays ; nous devons protester contre ce gouvernement qui, officiellement, systématiquement, continue à refuser aux Arméniens la restitution de leur fortune, immobilière ou mobilière, et qui confisque, en dépit de tout droit et de toute justice, les biens qui subsistent encore.

Nous devons protester contre le Traité de Lausanne qui consacre l'effacement pur et simple de la nation arménienne, alors qu'en 1920 le Traité de Sèvres donnait à la malheureuse nation une liberté et une indépendance complètes dans un territoire parfaitement délimité par l'arbitrage du président Wilson.

Nous devons protester contre l'attitude

de toutes les puissances, grandes et petites qui, par leur inertie ou leur complicité, acceptent un tel état de chose. Il nous faut protester aussi bien contre la carence de la Société des Nations que contre l'alliance néfaste de la politique et de la finance cosmopolites.

Le problème arménien demeure un problème de droit et de justice qui pèsera sur la conscience humaine tant qu'il n'aura pas trouvé une solution équitable. Cette solution, nous ne cesserons de la demander à la Société des Nations qui se doit à elle-même de réaliser son programme de paix par l'arbitrage, aussi bien pour la cause arménienne que pour n'importe quelle autre.

II. *Nous devons donner abri.* Des centaines de mille Arméniens, descendants de la plus vieille nation chrétienne, ont été chassés de l'Asie Mineure. Ils sont partout des exilés. Ils ne sont nulle part chez eux. En tous lieux ils doivent solliciter la protection d'un gouvernement étranger, mendier le droit au travail, accepter la main qu'on ne leur tend pas toujours avec la vraie charité, subir tous les affronts, souffrir la calomnie lâchement répandue sur eux.

Pour ces victimes innocentes, dignes de respect et de confiance, nous demandons l'hospitalité. Que cette hospitalité réclame de la prudence, du discernement, une sage

organisation, cela va sans dire ; mais il faut, en même temps, qu'elle soit fidèle et persévérante, car aujourd'hui, avec les égoïsmes nationalistes, le chômage, la crise économique générale, les exilés sans patrie sont particulièrement malheureux ; ils ne peuvent faire un pas sans rencontrer une nouvelle difficulté, un obstacle parfois infranchissable. Jugez de leur malheur si ce sont des vieillards, des malades, des enfants !

III. *Des enfants à élever !* Le conseil nous est donné souvent de ne plus en recevoir à Begnins. L'insuffisance des ressources légitime sans nul doute une telle mesure. C'est par centaines que nous refusons les demandes d'admission et pourtant le problème du sort de milliers d'enfants réfugiés en Europe et qui sont sans protection et sans instruction tourmente tous ceux qui connaissent la situation. Actuellement plus de 9000 enfants, au-dessous de 15 ans, ne peuvent pas rester en Grèce et on ne sait pas à qui les confier ? Sans secours, ces enfants seront, hélas ! une proie trop facile pour la tuberculose, la démoralisation et le bolchévisme.

Qui donc oserait mettre en doute l'utilité d'une institution comme celle du foyer-école de Begnins-Genève, laquelle s'efforce de donner à quelques-uns de ces malheureux enfants une instruction et une éducation

qui puissent assurer leur indépendance en leur permettant de gagner honorablement leur vie dans le pays qui voudra bien leur donner l'hospitalité ?

Quiconque, en effet, a connaissance du sort absolument extraordinaire de cette jeunesse exilée et sans protection ne peut que souhaiter de voir se maintenir et se développer une œuvre qui s'efforce d'arracher à la misère, à l'ignorance et à d'autres influences néfastes quelques-uns de ces jeunes garçons ou de ces fillettes pour les rendre à l'Arménie aussi instruits et aussi bien élevés que possible.

L'Ecole arménienne de Begnins et le Foyer de Genève réalisent donc les trois buts signalés plus haut que les amis suisses de l'Arménie ont toujours eu à cœur de poursuivre.

Par son existence même, cette institution est une protestation vivante contre l'iniquité commise envers la nation arménienne, elle offre une hospitalité modeste, mais cordiale, à quelques-uns des rescapés du proche Orient et elle porte secours à des enfants en leur donnant la possibilité d'acquérir un diplôme professionnel en rapport avec leurs aptitudes et leurs goûts. A défaut de papiers réguliers et de passeports, ce certificat d'études constitue pour

chacun une pièce officielle qui les accrédite dans d'autres pays et leur assure une sympathie utile et réconfortante. Des consuls suisses sont intervenus parfois généreusement et ont aidé nos jeunes amis à se caser à l'étranger. Sans être Suisses, ils trouvent toutefois un abri tutélaire sous les plis de notre drapeau fédéral.

Notre institution répond à l'idéal que nous devons avoir du rôle de la Suisse dans la vie internationale. C'est ce qu'a si bien compris notre haut Conseil fédéral lorsqu'il n'a pas hésité à nous aider à acquérir l'immeuble de Genève. Ce geste officiel a été salué avec une gratitude profonde par la nation arménienne dispersée dans le monde entier.

A l'heure actuelle, au Foyer de Begnins, il y a 30 enfants, 18 garçons 12 filles, divisés en cinq classes scolaires et instru.ts par des maîtres arméniens. Au Foyer de Genève 55 élèves, 45 garçons, 10 filles, suivent les divers établissements scolaires de Genève.

Au village, il faut compter une somme de 900 fr. par an et par enfant ; à Genève, la dépense est de 1300 fr. par élève.

A cette dépense régulière et qui ne varie pas d'une année à l'autre, il faut ajouter les frais extraordinaires causés par la maladie, les séjours parfois bien longs à Leysin,

car, après tant de souffrances et de privations, il n'est certes pas étonnant qu'il faille compter avec de telles épreuves, en particulier avec la tuberculose.

Ces deux dernières années ont été particulièrement difficiles au point de vue financier par suite de certains abandons et aussi parce que trop de gens oublient ou ignorent totalement le crime commis à l'égard de l'Arménie. La crise économique mondiale a bien contribué aussi à augmenter nos difficultés.

Le *Comité de Genève pour l'Arménie*, qui a assumé la responsabilité des deux foyers, compte sur l'appui de tous ceux qui veulent la paix par la justice, de ceux qui ne peuvent admettre l'écrasement du faible par des puissances politiques et financières égoïstes et lâches.

Il compte sur les amis fidèles et surtout sur Celui qui nous a secourus jusqu'ici et sans lequel ceux qui travaillent, travaillent en vain.

Nous remercions d'avance toutes les personnes, qui, ayant su découvrir entre les lignes de ce texte toute la somme de souffrances que représente la détresse arménienne, sauront faire bon accueil à notre appel et s'empresseront de nous envoyer un don, si minime soit-il, qui toujours sera

reçu avec une profonde reconnaissance. Une somme de 50 000 francs nous est nécessaire jusqu'au 31 décembre 1931.

Compte de chèques postaux : Comité de Genève pour l'Arménie, Genève I. 17.29.

A. Krafft-Bonnard.

Que cet appel soit entendu, nous le souhaitons de tout cœur. N'oublions pas ce peuple malheureux et sans patrie ; n'ajoutons pas notre indifférence à l'effroyable injustice commise à son égard au lendemain de la guerre. Ces orphelins arméniens sont nos hôtes ; tout leur avenir dépend de nous. Terre de refuge pour les victimes de la révocation de l'édit de Nantes ou pour les Vaudois du Piémont persécutés, notre pays l'est aujourd'hui pour ce groupe de chrétiens d'Arménie. Restons fidèles à nos traditions.

Roger Bornand
Rédacteur du *Semeur Vaudois*.